



LIVRE BLANC  
**MUNICIPAL**  
L'AVENIR A UN LIEU



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

# Le monde municipal s'approprie son devenir

## Objectifs

Se doter d'une vision renouvelée

Renforcer la confiance,  
revigorer la démocratie locale



## Démarche

Le sommet sur le milieu municipal - Mars 2011

Comité des sages - Hiver 2012

Consultations des élues et élus - Hiver & Printemps 2012

Sondage de la population - Hiver 2012

Mémoires d'organismes - Printemps 2012

Chantiers d'experts - Été 2012

# Vue d'ensemble

Le diagnostic

4

GRANDS DÉFIS

6

VALEURS (Vision)

2

PRIORITÉS

7

ENGAGEMENTS

31

recommandations



# Diagnostic

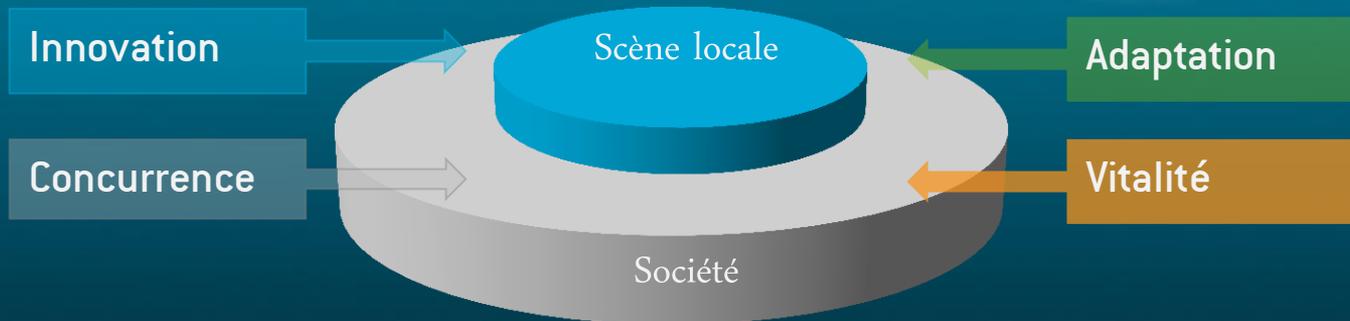
«Créature» XIXe siècle



Institution politique du XXIe siècle



# Défis



# La vision



Des hommes et des femmes valorisant l'engagement local

- des élus imputables
- une communauté mobilisée



La municipalité : un gouvernement de première ligne

- d'«opérateur» à «concepteur»
- des leviers décisionnels à la hauteur des enjeux



Des milieux où il fait bon vivre, se divertir et travailler

- une communauté durable
- une fierté collective



# La vision

## Valeurs et principes

L'imputabilité politique

La participation citoyenne

Le développement durable

La transparence et l'éthique

L'adaptation à la diversité

L'innovation et la créativité



RAPPROCHER LA DÉCISION DU CITOYEN

ADAPTER LA FISCALITÉ AUX RESPONSABILITÉS

2

PRIORITÉS



UMQ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

# PRIORITÉ : rapprocher la décision du citoyen

## Une CHARTRE des municipalités

### Les motifs

Une modernisation à parachever

Des avancées ailleurs au Canada

L'évolution de la jurisprudence

L'adhésion forte du monde municipal

### Les objectifs

La démocratie

L'autonomie

La souplesse

L'efficience



# Charte : guider la modernisation des bases de la **municipalité de demain**

La municipalité est l'instance politique la plus appropriée pour répondre, au plan local, aux besoins de ses citoyens. En cette qualité, elle dispose :

- des compétences et des pouvoirs nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de ses citoyens;
- de la discrétion nécessaire pour décider, dans l'intérêt public local, des moyens à mettre en place pour répondre à ces besoins;
- de l'autonomie nécessaire pour définir et établir le niveau des dépenses municipales et les moyens qu'elle peut mettre en place pour les financer.



# Charte : guider la modernisation des bases de la **municipalité de demain**

La municipalité et ses élus doivent, dans le cadre de leurs actions, respecter les principes de gouvernance suivants :

- la reddition de compte fondée sur l'imputabilité des administrateurs publics et sur la saine gestion des fonds publics municipaux;
- la transparence et l'éthique dans la gestion des fonds publics municipaux;
- le développement durable;
- la participation des citoyens à la prise de décisions;
- l'intégrité, la probité et l'équité.

Les décisions, directives et politiques établies par la municipalité, leur mise en œuvre et leur application doivent être conformes à ces principes de gouvernance.



# Les compétences et les pouvoirs

- Forces et avantages: degré d'influence sur les déterminant de la santé (aménagement, urbanisme, mobilité, environnement)
- Faiblesses et écueils: habitudes d'aménagement et l'étalement urbain
- Potentiels et occasions: meilleure coordination entre aménagement et mobilité. Approche territoriale intégrée
- Les pouvoirs municipaux: capacité d'influencer à long terme le développement



# PRIORITÉ : une réforme fiscale et financière



## Les motifs

Structure fiscale faiblement diversifiée

Érosion du principe d'équité fiscale

Inadéquation avec l'aménagement durable

Décrochage entre le foncier et la croissance économique

# Réforme de la fiscalité et des finances municipales

Capacité de contrôle  
des dépenses

Rééquilibrage fiscal & financier  
(responsabilité par responsabilité)

Réinvestissement fiscal  
(partage des fruits de la croissance)

## Finances publiques

- Régimes de retraite
- Rémunération
- Gestion contractuelle
- Remboursement TVQ
- Gestion de la dette

## Choix écologiques

- Mobilité durable
- Aménagement & urbanisme
- Environnement

## Cohésion sociale

- Culture, loisirs
- Logement social, itinérance
- Sécurité publique

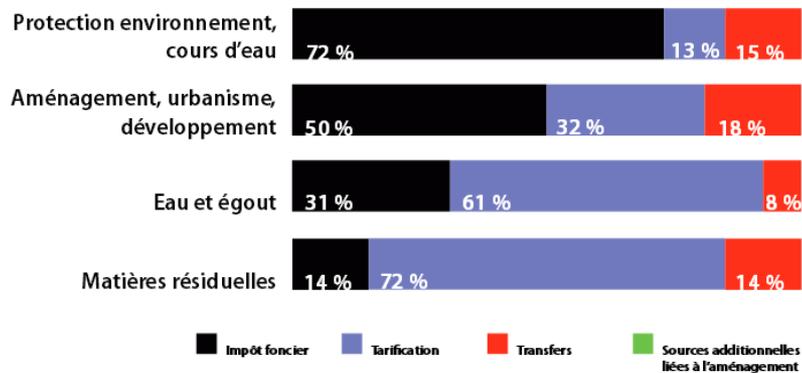
## Création de richesse

- Développement économique
- Investissements en infrastructures

# Réforme de la fiscalité et des finances municipales

Structure actuelle du  
financement des fonctions  
liées à l'aménagement  
et à l'environnement

**23%** des dépenses municipales



# Réforme de la fiscalité et des finances municipales

Rééquilibrage fiscal favorisant  
l'AMENAGEMENT DURABLE

Sources  
additionnelles  
liées à  
l'aménagement



Aménagement  
durable

- Redevances de développement
- Captation de plus-value foncière
- Revenus fiscaux anticipés
- Modulation des taxes foncières
- Taxe sur le carbone
- Tarification à l'unité de l'eau

Coffre à outils fiscal variable

- Aménagement  
et urbanisme
- Environnement

Choix d'aménagement  
durable du territoire

UMQ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

## Fiscalité verte : tarification des services

**La tarification fiscale** : consiste en une taxe basée sur une caractéristique de l'immeuble, autre que sa valeur foncière ou locative, comme la superficie ou l'étendue en front du terrain. Les services pouvant faire l'objet de la tarification fiscale doivent avoir un lien avec le bénéfice reçu. La tarification fiscale dite aussi par cotisation est courante et facile d'application, elle est utilisée pour la collecte des matières résiduelles, les abonnements à un service de bibliothèque ou un service de loisirs. On l'utilise également pour répartir le coût d'infrastructures d'eau et d'égouts et pour le service d'évaluation. Le coût moyen par unité d'évaluation sert de base de calcul pour le tarif.



# Fiscalité verte : récupération des coûts d'aménagement

**Les redevances de développement** constituent un régime défini par la loi permettant le prélèvement d'une contribution financière auprès des promoteurs de nouveaux développements pour assurer le financement de nouvelles immobilisations (routes, aqueduc, égouts) ou la mise à niveau des immobilisations existantes situées hors site requises pour répondre à la demande accrue de services municipaux engendrée par la croissance urbaine («la croissance finance la croissance»).



# Fiscalité verte : réaménagement de la taxation foncière

**La modulation des taxes foncières** (taux différenciés, abattements, exemptions...) pour appuyer des objectifs particuliers tels la densification, la reconversion de friches urbaines ou industrielles, la protection de cours d'eau ou de zones fragiles. La modulation passe par l'allègement des balises d'application des taux de taxations existants.

Taux de taxation plus élevé pour les **terrains vagues desservis** (taux maximum est de deux fois le taux de base).

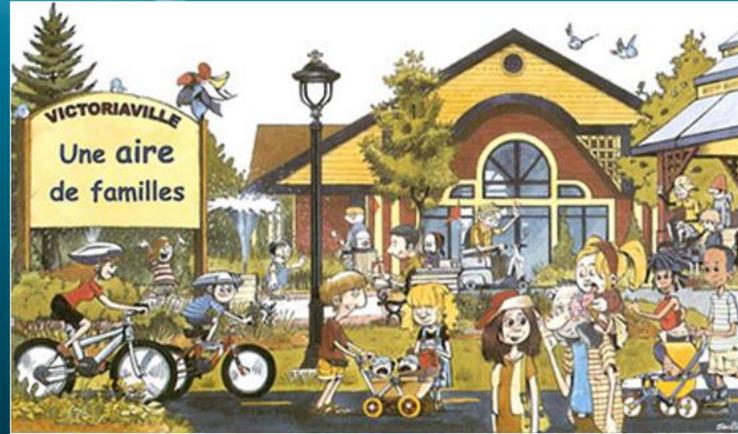


# Engagements pour la MUNICIPALITÉ DE DEMAIN

1. Plus **TRANSPARENTE**



2. Plus **DURABLE**



3. Plus **ACCUEILLANTE**



# 7 Engagements pour la MUNICIPALITÉ DE DEMAIN

4. Plus **ENTREPRENANTE**

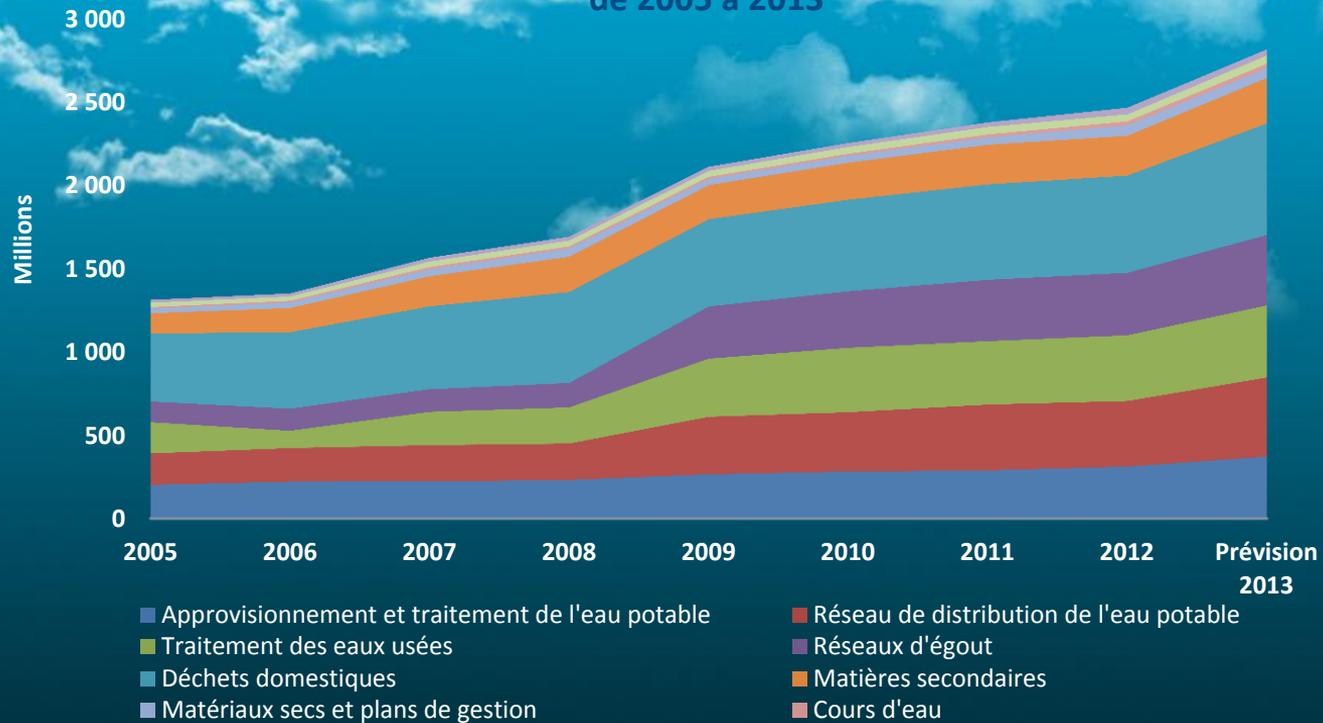
5. Plus **INCLUSIVE**

6. Plus **CRÉATIVE**

7. Plus **OUVERTE**



## Augmentation des dépenses municipales en environnement de 2005 à 2013



## Règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection

- Juillet 2014
- Réduction de la pression sur les municipalités;
- Obligation pour les entreprises d'exploration des hydrocarbures de réaliser des études hydrologiques;
- Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités dans un délai de 6 ans. Quel coût et quelle aide aux municipalités?



# Réactions

Les Affaires

*Municipalités: un pacte fiscal à revoir et une gestion à rénover*

Le Devoir

## Québec promet de nouveaux : revenus aux municipalités

Le Quotidien

Roberval

## Dépôt du livre blanc municipal

Le Soleil

## Un livre à ne pas tableter

Le Devoir

MUNICIPALITÉS

## Une vision nouvelle

Le Devoir

## Gaudreault songe à accorder de nouvelles sources de revenus aux villes

## Réorganiser le Québec pour réussir

« Un livre à ne pas tableter. (...) Le Livre blanc municipal a de grandes ambitions, ainsi qu'une grande qualité: il est bien construit. On voit mal comment le ministre des Affaires municipales pourrait l'ignorer dans la loi-cadre sur la décentralisation (...). Il présente une vision logique de la gouvernance municipale. (...) Il serait donc dommage de rater ce rendez-vous pour une autre fois, de faire des arrangements à la pièce. »

Pierre Asselin, Le Soleil

« Devant toutes les révélations entendues à la Commission Charbonneau au sujet de la corruption dans certaines villes, le premier réflexe serait surtout de ne pas leur confier [aux municipalités] de nouveaux pouvoirs et de nouveaux revenus. Pourtant, c'est ce que le ministre Gaudreault s'approprierait à faire. Et disons-le, il a bien raison. »

Bernard Descoteaux, Le Devoir



UMQ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

# L'AVENIR A UN LIEU



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC